

Développement d'un instrument d'autoévaluation pour la remise en officine des traitements de substitution aux opiacés (TSO)

Sophie Du Pasquier¹, Margaux Raboud², Antoine Wildhaber, Olivier Bugnon^{1,2}

1)Pharmacie communautaire, Polyclinique médicale universitaire, Lausanne ;

2)Pharmacie communautaire, Section des sciences pharmaceutiques, Universités de Genève et Lausanne

3)Antoine Wildbhaber, Pharmacie de l'Orangerie, Neuchâtel

Introduction Mandaté par l'OFSP, un instrument d'autoévaluation de la qualité de la prise en charge en officine des problèmes d'addiction a été développé. Son élaboration s'est basée sur une consultation d'experts dans le but de valider les critères jugés importants pour assurer la qualité. La méthode Delphi, une méthode de recherche de consensus, a permis d'explorer le niveau d'accord entre experts. L'objectif de l'étude était d'évaluer la clarté et l'importance pour la pratique de 158 items relatifs à des critères de qualité et le niveau de consensus parmi les experts. Alors qu'aucun critère n'a été supprimé pour manque de clarté, et que tous ont été jugés au moins assez importants, seuls les résultats concernant les critères pour la remise de TSO sont décrits ici.

Méthode: Un questionnaire de 158 items a été proposé à 77 experts (pharmaciens cantonaux et d'officine romands), invités à répondre sur deux échelles de Lickert à 9 positions, l'une portant sur la clarté de l'item, l'autre portant sur son importance pour la pratique. Le questionnaire permettait aussi de commenter l'instrument d'autoévaluation. Les réponses ont été analysées par calcul des médianes et observation des répartitions de fréquence pour chacun des items. 74 items s'appliquaient aux TSO.

Résultats: 30 pharmaciens d'officine et 5 pharmaciens cantonaux (et/ou leur adjoint) ont répondu au questionnaire. Une majorité de critères ont été considérés comme très importants (médianes \geq 8.5), en particulier ceux touchant au respect du secret professionnel, la sécurité de la remise du TSO, la collaboration interprofessionnelle, et la fabrication. Les critères portant sur la prise en compte de paramètres psychosociaux ou de données cliniques du patient, la nécessité de transmettre certaines informations au patient recueillent des scores moindres (médianes =7-8). Les scores liés à la documentation des pratiques, ainsi que les commentaires recueillis suggèrent une crainte d'une extension du travail administratif. Les pharmaciens cantonaux partagent généralement l'avis des pharmaciens d'officine mais ils jugent plus importants que leur collègues les critères qui réfèrent à l'application stricte d'exigences légales.

Conclusion: Les réponses suggèrent des hésitations quant au rôle exact des pharmaciens dans la remise de TSO, mais ont permis d'identifier les critères pour lesquels un consensus est atteint concernant leur importance dans la pratique.

Ce travail a été réalisé dans le cadre d'un mandat de l'Office fédéral de la Santé publique et du Collège Romand de Médecine de l'Addiction (COROMA)